



Avis public

(Avis public en vertu de l'article 451 du Code municipal du Québec)

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-437 *Règlement relatif à la tarification aux écocentres*

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2025, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté le règlement numéro 2025-437 intitulé *Règlement relatif à la tarification aux écocentres*.

Ce règlement est disponible aux fins de consultation sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, sous *Nos services / Gestion des matières résiduelles / Écocentres*, ou au centre administratif de la MRC, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS CE ONZIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-CINQ.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau
MRC de La Haute-Gaspésie

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie et transmis aux villes et municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie le 11 décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce onzième jour de décembre deux-mille-vingt-cinq.

Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière